

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Orens-de-Gameville (31650)

Réponses de Dominique Faure, au nom de la liste « AVEC VOUS POUR SAINT-ORENS »

– le 13/02/2020 à 15:06 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Etes-vous peu / passablement / assez / très favorable à cette démarche ?

Pensez-vous dégager un budget à cet effet ? A quel niveau ?

Nous sommes très favorables à cette démarche. En 2015, nous avons fait un PLDU à l'échelle de la commune issu d'une large concertation. Dans ce PLDU, le vélo avait déjà sa place. Nous souhaitons disposer d'un document professionnel et objectif pour donner les orientations du mandat en matière de mobilité. Dès le début du mandat 2020 – 2026, nous bâtirons un Plan Vélo Communal (PVC) et plus largement un plan de déplacement mode doux sur la commune avec l'aide du Comité Consultatif Citoyen que nous proposons, ainsi que des associations communales (2pieds 2roues, Vélo Club Saint-Orens...) pour que la concertation avec les usagers et les associations durant cette phase d'écriture du PVC soit la plus complète possible.

Les compétences voirie et mobilité (pistes cyclables) sont métropolitaines et non pas municipales, et toutes les communes ont des besoins.

Notre détermination est totale pour amplifier significativement les investissements sur les pistes cyclables autour de 3 axes :

- Des aménagements de proximité visant à améliorer la sécurité et le confort des pistes existantes en étroite liaison avec le pôle EST de TM

- Des aménagements complémentaires internes à la commune visant à faciliter l'accès en vélo aux sites les plus attractifs et les plus fréquentés de Saint-Orens

- Les aménagements à l'échelle intercommunale visant à développer les axes structurants et à décliner sur la commune le plan vélo de la grande agglomération toulousaine (13 pistes et près de 370 km d'axes structurants programmés dont les pistes qui relieront Mondonville à Escalquens et Lèguevin à Quint Fonsegrives)

Nous nous engageons à réaliser rapidement un travail conjoint avec Tisseo et TM pour indiquer notre détermination à voir les pistes intercommunales progresser significativement vers TM, Labège et le SICOVAL.

Nous militerons à la Métropole pour que nous puissions abonder sur budget municipal, l'enveloppe de voirie métropolitaine pour amplifier les aménagements vélo sur Saint-Orens

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Seriez-vous peu / passablement / assez / très favorable à cette démarche, supposant que ce comité vélo puisse compter sur votre appui, en termes de moyens et de publicité

Nous sommes très favorables à la création d'un comité vélo régulier comme nous le faisons déjà une fois par trimestre avec des représentants de 2 pieds 2 roues. On pourrait envisager d'intégrer cette instance « comité vélo » au sein du Comité Consultatif Citoyen pour que les concertations soient encore plus larges.

Nous sommes aussi favorables à la participation d'un représentant de «2 pieds 2 roues» aux réunions des commissions extra-municipales « remaniées pour le mandat 2020-2026 » portant sur le thème du déplacement.

S'agissant de commissions extra-municipales décidées par la mairie, tous les moyens de communication dont elle dispose peuvent être utilisés pour diffuser des informations relatives aux sujets qu'elles traitent.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Nous voyons sur la commune de StOrens trois aménagements pratiques qui devraient être réalisés en priorité. Partagez-vous cette analyse ?

- 1 - Création et sécurisation des liaisons cyclables entre la MAM et le Corail à travers le secteur du Centre Commercial Leclerc, avec connexion à celle longeant la Marcaissonne
- 2 - Aménagement de l'avenue J. Bellière assurant la continuité cyclable du Corail jusqu'à Altigone. Aménagement sécurisé de la traversée de la rue de Lalande
- 3 - Création d'une piste reliant la RD2 au rond-point de But par la coulée verte et la zone verte (derrière les Pradelets).

Nous partageons totalement cette analyse, les trois priorités évoquées sont pertinentes et correspondent à des besoins réels de relier entre eux des pôles communaux. Notre réseau cyclable souffre de fortes discontinuités que nous voulons corriger. Nous nous y attellerons dès le début du mandat en commençant malgré tout par l'écriture du plan vélo qui intégrera ces 3 priorités de façon évidente. Le travail en parallèle consistera à militer au sein de Toulouse Métropole pour que des budgets beaucoup plus importants soient consacrés aux aménagement des pistes cyclables.

Il est à noter que dans le cadre du prolongement du lineo 7 jusqu'au lycée dont l'étude est en cours et progresse bien, un nombre de km importants de couloirs réservés en site propre et bien entendu empruntables par les vélos seront facilement réalisables : devant Alinéa, Boulanger, le rond-point du Sidobre jusqu'à la rue de Lalande puis côté nouvelle gendarmerie jusqu'au pôle multimodal limitrophe d'Auzielle. De la même façon, en centre-ville (400m de la rue Pablo Néruda à la rue des Muriers) il n'y aura pas de couloir de bus à la demande des commerçants mais il y aura une piste cyclable pour les vélos qui est en cours d'étude. Tout ce travail d'ingénierie est en cours chez Tisseo.

Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur Etes-vous peu / passablement / assez / très favorable à :

- Promouvoir l'utilisation du système permettant à chacun de signaler aux services de la municipalité tout problème de sécurité rencontré associé aux aménagements de circulation existant, et rendre compte de son efficacité ?
- Améliorer les signalétiques des directions au début et croisement des pistes cyclables mais aussi piétonnes ?
- Créer des abaissements à la transition des itinéraires empruntés à vélo (pistes, voies vertes) ?

La sécurisation des accès aux carrefours, l'amélioration du traitement des transitions et la reprise ponctuelle des revêtements font, bien entendu, partie de notre programme prioritaire comme nous l'avons dit plus haut.

En outre le système déjà mis en place par notre équipe (service démocratie de proximité à l'accueil de la mairie joignable par mail/tel ou web responsable Gautier Lopez) permet à tout instant de signaler toute anomalie afin d'y porter (ou d'y faire porter) remède en urgence si nécessaire. La voirie quand il n'y a pas une dangerosité avérée et constatée par le pole EST, est un sujet qui nécessite de la patience car même avec de très bonnes relations avec le pôle EST certains sujets pourtant simples font l'objet d'études qui entrent dans un entonnoir de toutes les études du pole EST et entre la demande et la réalisation il peut se passer 6 mois ou 1 an.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Pensez-vous faire quelque chose pour pacifier le trafic routier sur les grands axes qui traversent la commune, notamment la RD2, l'avenue de la Marcaissonne, la rue de Lalande, l'avenue Louis Couderc ?

Il faut tout d'abord rappeler que le sujet Mobilités, plan de circulation, détermination des statuts « routes départementales » devenues « routes métropolitaines », ou réseau viaire de 2eme niveau ... la poursuite du développement des pistes cyclables ainsi que la réduction de leurs discontinuités vers les communes voisines et vers le canal du midi, sont des compétences métropolitaines et pour nos intercommunalités voisines ce sont des compétences départementales. En résumé, la Mairie de Saint-Orens peut écrire, insister, organiser des réunions mettant en présence toutes les parties prenantes... in fine la décision appartient à d'autres.

Nous avons cependant pris des arrêtés municipaux en Juin 2018 qui s'appliquent aujourd'hui :

- ~~1~~ interdiction de traversée de la ville par des véhicules de + 3,5t (sauf desserte locale)

- ~~1~~ réduction de la plage horaire de traversée de la ville pour les hors gabarit

Notre police Municipale vient de nous communiquer les chiffres

- ~~1~~00 camions arrêtés

- ~~1~~6 verbalisés depuis septembre 2019

- ~~1~~ volume de traversée par des camions réduit de moitié (beaucoup encore de desserte locale)

Pour autant et pour répondre à votre question, nous nous engageons à revisiter le PLDU que nous avons finalisé en 2017, nous nous engageons à en faire un des premiers sujets que le comité consultatif citoyen s'appropriera pour redéfinir et adapter ensemble les priorités du mandat 2020-2026.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Seriez-vous peu / passablement / assez / très favorable à développer les zones limitées à 30 km/h dans St Orens notamment en propageant les zones existantes ?

Un certain nombre de quartiers de Saint-Orens bénéficient déjà de zones 30 dont certains depuis peu. Leur généralisation est prévue. L'avenue de Gameville (RD2) sera limitée à 30 km/h. dans le cœur de ville dans les tous prochains mois, avec priorité aux piétons et aux vélos. Le quartier de l'Orée du Bois est déjà, lui, en zone de rencontre.

Il est également envisagé l'intégration de plusieurs plateaux ralentisseurs dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Saint-Orens en zone partagée qui laissera la priorité aux piétons et vélo intégrera une piste cyclable de part et d'autre de la chaussée.

Montant total de l'aménagement de l'avenue : 1 million d'euros HT sera consacré à cette opération : financement voté et engagé par la métropole et le Conseil Départemental.

En résumé oui, nous sommes très favorables à développer encore les zones limitées à 30km/h dans Saint-Orens.

Action n°7 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Etes-vous favorable à étendre la sécurisation des trottoirs et itinéraires piétons autour de chaque établissement scolaire, au-delà de ce qui a déjà été réalisé ?

Que penseriez-vous d'étudier la mise en place un ramassage scolaire piéton ?

L'engagement est déjà pris de relancer une réflexion sur la création d'un Pedibus associatif ou parental dans chacun des trois groupes scolaires, c'est pour nous une évidence à condition que les familles s'approprient ce nouveau mode de déplacement pour se rendre à l'école. Par contre, sur le plan du projet éducatif municipal PEDT (Projet éducatif de territoire), c'est un sujet que nous avons abordé avec les associations de parents d'élèves et nous partageons tous le souhait de ne pas voir les parents démissionner encore un peu plus en n'accompagnant plus du tout leur enfant à l'école et en le déposant sur le trottoir devant chez eux en attendant qu'un agent de la commune ou de l'Amicale Laïque vienne le chercher !

Cet accompagnement à pied de l'enfant doit se faire à tour de rôle entre parents voisins, dans le cadre d'un pédibus dont certes la mairie ferait l'ingénierie c'est-à-dire la gestion au quotidien (gestion du réseau mails des parents, réorganisation en cas de problème d'un des parents...) mais pas les accompagnements eux même. La mairie s'était engagée et nous nous engageons encore à mettre en priorité dans les travaux de voirie, ceux qui concerneraient le tracé d'un pédibus validé par les parents.

Réfléchir à d'autres aménagements devant les écoles, bien sûr, inciter les parents d'élèves à plus de civilité devant les écoles et pénaliser les infractions est aussi une voie d'action dans le sens de la sécurisation des abords des écoles.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Etes-vous peu / passablement / assez / très favorable à étendre l'offre de stationnement vélo (arceaux, visibilité, protection, sécurisation), typiquement de 5 places aux abords arrêts de bus, mais aussi des zones commerciales, établissements de service public et de santé de St Orens ? Possibilité de profiter des subventions Alveole de la FUB.

L'implantation d'arceaux à vélos normatifs est en cours dans les emplacements proposés. La mise en œuvre des dispositions du programme « Alvéole » de la FUB sur la commune est tout à fait intéressante. Nous nous engageons à l'étudier de très près, très vite après l'élection et à y consacrer un budget dédié.

Pour information, la pose du garage à vélo est prévu dans le centre-ville à côté de l'école, devant la mairie et à la MAM de façon imminente.

Action n°9 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Seriez-vous peu / passablement / assez / très favorable à ces propositions, particulièrement applicables à St Orens compte tenu de son développement actuel et futur ?

L'implantation de locaux à vélos et/ou d'arceaux aux programmes de construction de collectifs est nécessaire, cette disposition sera rajoutée dans la charte de l'aménagement urbain de Saint-Orens et fera l'objet de pression sur tous les promoteurs pour que ce soit pris en compte partout. Beaucoup de programmes intègrent déjà des locaux à vélos.

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Seriez-vous peu / passablement / assez / très favorable à promouvoir l'utilisation du vélo par les services municipaux quand c'est possible ?

Notre équipe a équipé les policiers de 2 vélos électriques pour leur permettre de patrouiller à vélo. Pour ce qui est des vélos-cargo cela doit s'étudier avec les services concernés, le CCAS, la cuisine centrale, le service espaces verts... La lourdeur des outils, des frigos pour ne pas rompre la chaîne du froid ou du chargement lui-même seront peut-être des freins, le temps de déplacement aussi mais surtout l'envie et la motivation des agents seront à prendre en compte. De toutes façons nous nous engageons à l'étudier avec les équipes concernées...

Action n°11 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Etes-vous peu / passablement / assez / très favorable à verbaliser le non-respect des zones réservées aux piétons (trottoirs, passages protégés, au bénéfice de PMRs et des familles notamment) et des pistes cyclables ?.

Sanctionner les infractions oui, mais agir préventivement est aussi très efficace. La pédagogie, l'expérimentation, l'exemplarité demeure un facteur essentiel de la culture du vélo.

Commentaires généraux

Inciter à la culture du vélo et le promouvoir comme un réel mode déplacement (trajets domicile-travail en particulier) et pas seulement comme un instrument de loisir, constituera un axe prioritaire de notre PLDU révisé. Le plan vélo communal sera établi avec toutes les parties prenantes locales et fera l'objet d'un document voté en Conseil Municipal qui sera transmis à Toulouse métropole.

Nous avons programmé la mise à disposition gracieuse (pour les premières demi-journées à titre d'expérimentation) aux Saint-Orennais de 2 vélos à assistance électrique (VAE) afin d'en encourager la pratique. Les actions de sensibilisation et d'incitation sont prévues et nécessaires.

L'amélioration de notre réseau cyclable dans les 3 axes précités, sa hiérarchisation et la mise en place rapide du schéma directeur cyclable REV (Réseau Express Vélo) de la métropole sont des sujets que nous traiterons prioritairement dès que la gouvernance de la Métropole sera mise en place.